

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0076**

commune (s) : Rillieux la Pape - Givors - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Villeurbanne

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0076**

commune (s) : Rillieux la Pape - Givors - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé à la Commission permanente d'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :

Rillieux la Pape :

. 115, rue Ampère - Collège Maria Casares : il s'agira de démolir 6 garages (boxes) initialement affectés au collège Maria Casares, à ce jour désaffectés, et pour le compte de la Direction du Foncier et de l'Immobilier. L'objectif est d'éviter les squats, les risques inhérents à un bien non utilisé et de mettre en valeur la zone.

Permis de construire :

Givors :

. Route de Rive de Gier : la Métropole de Lyon envisage de réaménager l'aire d'accueil des gens du voyage existante, située sur la Commune de Givors. Ce projet consistera dans un premier temps à démolir le bâtiment existant, puis dans un second de construire :

- 5 blocs sanitaires, dont un adapté aux personnes handicapées,
- un bâtiment accueil,
- une zone à containers à déchets,
- une aire en stabilisé,
- une aire technique, dit de travail,
- des zones de stationnement,
- des espaces verts.

La future aire accueillera 10 emplacements, soit 20 places. Elle sera protégée au sud (côté autoroute) par une clôture anti-bruit d'une hauteur hors sol de 5,50 mètres, composée de panneaux en béton armé (finition balayée).

Tassin la Demi lune :

. 29, rue François Mermet : le collège Jean-Jacques Rousseau a été construit en 1971 puis étendu en 1983 pour une surface totale bâtie de 8 418 mètres carrés avec une capacité de 800 élèves sur un site d'environ 2 hectares. Il nécessite une restructuration profonde afin de répondre aux normes actuelles de fonctionnement, d'accessibilité et d'environnement.

L'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est AAMCO a été approuvé par le Département du Rhône en 2014.

Le projet consiste à restructurer les bâtiments A, B, C, D et E, à démolir le bâtiment F, ainsi que le auvent qui couvre l'entrée de ce dernier. Une extension est prévue sur la cour intérieure existante à l'angle du bâtiment C et D. Elle abritera en partie le CDI, ainsi qu'une circulation disposant de l'éclairage naturel du patio, qui dessert le bâtiment D depuis le hall.

Le bâtiment R+2 abritant les logements de fonction n'est pas concerné par les travaux de restructuration.

L'accès de service, destiné aux livraisons du restaurant scolaire, à l'accès pompier et à la desserte du service informatique du rectorat, est repositionné sur la rue secondaire Misery. Ceci permettra de libérer la rue Mermet des cisaillements de circulation et faciliter son réaménagement en cours d'étude.

Lyon 5° :

. 13, rue Commandant Charcot - Collège Charcot : les travaux porteront sur la création d'un préau extérieur.

Villeurbanne :

. 54, rue Jean Jaurès - Collège Jean Jaurès : les travaux porteront sur la construction d'un préau, sur le remplacement du système de sécurité incendie et sur la réfection des circulations (murs, plafonds, éclairage) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande de permis de démolir sur des bâtiments situés au 115, rue Ampère à Rillieux la Pape,

b) - déposer des demandes de permis de construire sur les sites situés Route de Rive de Gier à Givors, au 29, rue François Mermet à Tassin la Demi Lune, au 13, rue Commandant Charcot à Lyon 5°et au 54, rue Jean Jaurès à Villeurbanne,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.